

URGENCE SOCIALE À SNCF RÉSEAU

LA CFTD CHEMINOTS APPELLE À DES RÉPONSES IMMÉDIATES ET À UN TRAVAIL DE PLUS LONG TERME.

EXPLICATIONS

Face à la situation sociale au sein de SNCF Réseau, la CFTD a déposé une audience <https://tinyurl.com/2jcn4sev>. La Direction de SNCF Réseau avait clairement identifié le sujet du métier SEG, que nous avions pointé. La CFTD a également insisté pour que l'ensemble des problématiques métiers soit traité (SEG, SET, Caténaire, voie, EALE, GREE, EIV, EIC, ...) en posant un certain nombre de revendications :

REVENDEICATIONS CFTD

- Des mesures immédiates notamment en ce qui concerne la contrainte de plus en plus lourde liée à l'astreinte, mais aussi en termes de recrutements, de parcours professionnels et de reconnaissance du tutorat. La CFTD rappelle que les particularités des agents des entités travaux, non éligibles à l'astreinte, ne doivent pas être occultées ;
- La prise en compte des spécificités liées à l'encadrement, extrêmement sollicité pour pallier les sous effectifs, en particulier en matière de couverture de l'astreinte.
- La mise en place d'un « programme métier M&T » qui permette de traiter, sur le long terme et de manière robuste, les questions de recrutements, de formation, de parcours professionnels et de rémunération.

QUELLES SONT LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION ? LA DIRECTION A ANNONCÉ LA TENUE D'UNE TABLE RONDE LE 1^{ER} DÉCEMBRE. OÙ EN EST-ON ?

MESURES	REVENDEICATIONS CFTD	PROPOSITION DIRECTION
SEG Recrutements	Maintien des niveaux de recrutement et d'emploi. Report des recrutements non réalisés.	Report des recrutements non réalisés en 2025 sur 2026. LA DRH réseau a demandé aux établissements d'anticiper les recrutements dès maintenant sans attendre les notifications de budgets 2026
SEG Accès classe 3	Passage automatique des opérateurs SEG habilités HMT3 à la classe 3 dès lors qu'ils ont monté 6 cycles d'astreinte ou après une période d'une durée maximum de 12 mois .	Passage automatique des opérateurs SEG habilités HMT3 à la classe 3 dès lors qu'ils ont monté 8 cycles d'astreinte ou après une période d'une durée maximum de 18 mois
SEG Valorisation du monitorat	Favoriser la reconnaissance des agents et augmentation du nombre de moniteurs	Création de postes de moniteurs avec passage d'opérateurs classe 3 à la classe 4 (nombre non déterminé à date).
Tous métiers Réseau Astreinte	Majoration de l'indemnité de sortie et meilleures prise en compte des critères de complexité.	Indemnité de sortie classique jusqu'à la 6ème sortie. Puis indemnité de remise en exploitation (indemnité de sortie majorée de 50%) jusqu'à la 10ème. Demande CFTD : +100%. Puis indemnité de remise en exploitation (indemnité de sortie majorée de 100%) à partir de la 11ème. Demande CFTD : + 200%



COMMENTAIRES CFDT CHEMINOTS

- ▶ La CFDT rappelle qu'elle a obtenu le passage des opérateurs EALE à la classe 3 dès l'exercice de notations qui suit la première montée d'astreinte. La CFDT demande à la direction d'uniformiser les règles de passage à la classe 3
- ▶ Les indemnités de sortie ne sont pas les seules attentes des agents qui souhaitent :
 - Plus de rotation dans les cycles d'astreinte (donc plus d'agents formés et habilités),
 - De meilleures conditions de récupération post astreinte : la mise en œuvre des conditions de récupération TK, TI doit être simplifiée. La CFDT a fait cette demande à la DRH groupe en proposant la tenue d'un comité article 57* de l'accord temps de travail du 14 juin 2016
(*article qui permet de travailler sur les sujets d'interprétation de cet accord).
- ▶ L'encadrement opérationnel doit être davantage préservé, les temps de récupération post sortie d'astreinte respectés, les roulements d'astreinte suffisamment pourvus.
- ▶ Les encadrants sur sollicités et doivent percevoir l'indemnité de continuité de service (ICS). La CFDT Cheminots demande un référentiel type définissant les conditions d'attribution des ICS, en UTM notamment.
- ▶ Le passage des REQ de la classe 4 à la classe 5 est un engagement de la direction dans le cadre de maintenir demain qui n'a pas été respecté. La CFDT cheminots le condamne et demande davantage de changement de classe, basé sur un planning national qui permette à chaque Infrapôle de bénéficier de la mesure.

POUR LA CFDT CHEMINOTS, IL EST TEMPS D'OUVRIRE UN DÉBAT PLUS IMPORTANT SUR LES FORMATIONS ET LES PASSERELLES AU SEIN DE CHAQUE MÉTIER, QUI DOIVENT PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE PARCOURS PROFESSIONNELS AMBITIEUX ET GRATIFIANTS.

LE PROGRAMME MÉTIER M&T PORTÉ PAR LA CFDT CHEMINOTS :

Les seuils critiques en maintenance sont imposés par la tenue des astreintes. La direction doit réfléchir autrement sur les métiers dont la charge de travail diminue. La voie est directement touchée : il est temps de redonner de la charge aux opérateurs voie et de mettre leurs compétences et technicité en valeur. Les jeunes et moins jeunes recrues ne pratiquent plus ou pas assez les gestes métiers et sont affectées trop souvent à la surveillance des chantiers externalisés. **C'EST INTOLÉRABLE !**

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT CHEMINOTS :

- ▶ **Créer** un emploi repère d'opérateur sécurité, qui serait en capacité de réaliser des missions d'ASP annonceur, RPTX, RSO, voire du perchage caténaire, (cette demande CFDT a été formulée depuis la mise en œuvre de Prisme en 2015).
- ▶ **Former et habilitier** les opérateurs voie à la pose et dépose d'installations électriques de sécurité. Cette habilitation permettrait :
 - De mieux préserver les effectifs voie,
 - De mieux répartir la production en respectant par utm un ratio opérateur Voie/SEG équilibré,
 - D'affecter les opérateurs SEG aux tâches plus techniques (dépannage, réalisation des lots de maintenance, ...)
 - Et surtout de réinternaliser ces gestes qui sont réalisés aujourd'hui par des entreprises extérieures.
- ▶ **De créer une formation** « tronc commun » qui permet :
 - La détection des potentiels et la meilleure affectation des jeunes recrues,
 - L'abaissement du taux d'échec au recrutement, notamment dans les entités travaux (ERGI, ENSAO, établissements opérationnels, unités travaux).
 - L'affectation des agents selon leur capacités et leurs souhaits et en connaissance de cause vers la voie, caténaires, SEG, SET, EALE, GREE, ...

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT POUR LES AUTRES MÉTIERS :

- ▶ **La prise en compte** de la pénibilité pour tous les métiers télécom informatique
- ▶ **L'éligibilité des emplois** repère maintenance télécom informatique à la prime informatique conformément au référentiel GRH311,
- ▶ **De vraies passerelles** vers l'infra M&T pour les agents des EIV, EALE, GREE, ainsi que des parcours professionnels améliorés,
- ▶ **De vrais parcours professionnels** pour les métiers de la supervision.
- ▶ **L'augmentation du nombre des recrutements** pour les métiers de la circulation afin que plus aucune équipe ne reste en tension mais aussi une meilleure reconnaissance de la technicité et la responsabilité des agents des EIC en revalorisant l'indemnité circulation notamment.

ON DÉBUNKE LE VRAI DU FAUX !
LA CFDT PART DE LA RÉALITÉ POUR CONSTITUER SES REVENDEMENTS. PAS DE FAUSSES PROMESSES OU DE MENSONGES. CERTAINS VOUS PROMETTENT DES CHOSE QUI NE RELÈVENT MÊME PAS DE CE QUE SNCF RÉSEAU PEUT FAIRE. ON VOUS DIT LE VRAI DU FAUX !

SYNTHÈSE DU « QUI PEUT FAIRE QUOI » :

PROPOSITION DE MESURE	AUTORITÉ COMPÉTENTE	TYPE DE DÉCISION
Augmentation des taux d'astreinte	DRH groupe. Les taux de rémunération d'astreinte sont négociés au niveau du groupe dans le cadre des négociations salariales.	Décision unilatérale ou accord lors de négociation annuelle obligatoire notamment
Intégration des primes d'astreinte dans le calcul de la retraite	État. Pour faire évoluer ce qui est liquidable, il faut modifier un décret.	Modification du décret n° 2008-639 du 30 juin 2008
Augmentation du quota de niveaux attribués en notation	DRH Groupe	Négociation en table ronde contingents niveaux
Attribution d'une PR en fin de carrière	DRH Groupe	Conditions déjà négociées dans le cadre de l'accord fin de carrière. Toute évolution nécessite d'ouvrir de nouvelles négociations en vue d'un avenant

LA CFDT CHEMINOTS RAPPELLE QU'ELLE EST LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE À AVOIR PÉRENNISÉ L'ENSEMBLE DES MESURES SALARIALES PROPOSÉES PAR LA DIRECTION EN SIGNANT LES ACCORDS DE NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES DEPUIS 2022



Pour aller plus loin
 Pour consulter le tract d'info la CFDT Cheminots sur le GAA, cliquez ou scannez ce QR code

